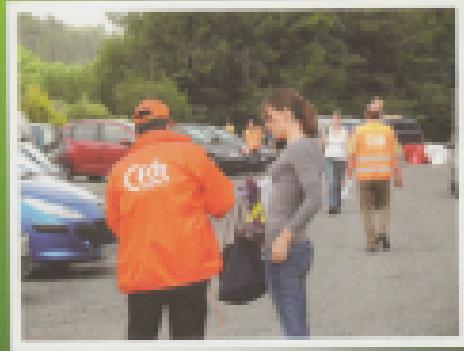


Cfdat présence-CFDT



LES OUTILS DU MILITANT

NUMÉRO SPÉCIAL
FORMATIONS 2012

www.cfdtlorraineformation.net



SOMMAIRE - PARCOURS DE FORMATION

	Bureau régional	Bureau des métiers	Centre de formation	Cfpa	Cfpa	Centre de formation					
DEVELOPPEMENT D'EMPLOI ET FORMATION	- Accès et financement à la CFE										
COMPRENDRE LA CFE*	- Accès et fonctionnement de la CFE										
LES 1^{RE} FORMATIONS	- Formation initiale										
PRÉS EXTRAIT DES MARCHÉS	- Formation initiale										
POUR APPROFONDIR L'EXPERIENCE DU MARCHÉ	- Accès au secteur public										
	- Code du travail et autres législations										
	- Géographie des secteurs professionnels dans le pays										
	- Les règles méthodologiques de la négociation dans le secteur										
	- Les règles méthodologiques de la négociation dans le secteur										
	- Chiffres clés										
	- Droit du travail										
	- Droit social dans les PFT/normes internationales										
	- Droit social dans les pays										
SÉCURISER LES PROCESSUS PROFESSIONNELS	- Le droit individuel à la formation professionnelle										
	- Formation économique de l'au CG										
	- La CFE										
	- PFC : processus de certification										
SUR LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	- Actes des formations des salariés										
	- Un document unique										
	- Prévenir le risque de l'insécurité au travail dans le privé										
	- Prévenir le risque de formation au travail dans le privé										
	- Les risques psychosociaux										
	- La mobilité au travail en matière de prévention										
	- La rupture de lien contractuel pour insécurité										
	- Accidents du travail et maladies professionnelles										
	- Le statutaire handicapé dans l'entreprise										
	- Répondre aux enjeux éthiques sur la question de la sécurité										
	- Comment gérer les accidents et incidents										
	- Les normes à faire évoluer										
	- Renouveler ses connaissances										
	- Anticiper sur les dérégulations										
	- Anticiper sur les nouvelles technologies d'information										
	- Anticiper sur l'entrepreneuriat										
	- Développer des compétences transverses										
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	- L'expression sociale										
	- L'expression sociale										
	- Accompagnement à l'emploi (stage formation - Cfdt et Cgd)										
LES FORMATIONS TECHNIQUES	- Accès à l'information (modules 1 et 2)										
	- Accès à l'information (module 3)										
LES FORMATIONS « ADOS »...	- Logiciels pour élaborer la synthèse										
	- Logiciel pour élaborer la réaction										
	- Logiciel contre les discriminations et pour l'égalité au travail										
	- Logiciel pour déterminer et pour l'égalité au travail (PdE)										
	- Logiciel pour développer depuis les synthèses										
	- Logiciel pour développer depuis les réactions										
	- Logiciel pour améliorer les procédures de travail										
ANIMER UN PLAN D'ACTION	- Amélioration par l'analyse										

L'offre

Le prix

Les parcours de formation

Les inscriptions de salariés pour l'insertion / Des débats et rencontres

Modalités pratiques (frais des repas - remboursements des déplacements - hébergement - partie de famille - frais pédagogique)

Bulletin d'inscription

Illustration des demandes de congés de formation

91

Vos contacts formation

Chronologie des formations 2012



Former plutôt que licencier en cas de crise, former tout au long de la vie pour permettre à chacun d'être acteur de son destin, depuis toujours la CFDT fait de la formation un des outils principaux de son action. Le propos dépasse largement la formation syndicale mais celle-ci s'inscrit bien évidemment dans ce qui est au cœur de notre projet politique : l'émancipation des individus. C'est pour cela que la CFDT est de loin l'organisation syndicale qui met le plus d'énergie et de moyens dans la formation de ses adhérents et de ses militants.

Les objectifs du plan de formation de la CFDT Lorraine sont désormais bien établis.

On les retrouve en 2012, analogues à l'année dernière : pour rappel, on peut les résumer ainsi :

- Permettre à chaque adhérent, militant, responsable, étant formé (que ce soit via sa formation ou l'UR) pour apprivoiser son métier et pouvoir agir auprès des salariés.
- Renforcer les compétences des militants sur la question du travail (accès, maintien et développement de l'emploi en région, santé au travail...).
- Faire de la formation syndicale un outil au service du développement et du renouvellement générational en proposant :
 - aux collectifs syndicaux des formations/actions intégrant des questions et en corollaire celle de la structuration.
 - aux nouveaux adhérents/militants des formations centrées sur le développement des compétences techniques mais aussi sur notre identité, nos valeurs politiques, notre fonctionnement, notre histoire.

Ces objectifs se retrouvent dans les 99 formations proposées cette année au catalogue.

Des nouveautés en 2012 avec un accès désormais plus simple et plus rapide au site internet pour avoir l'information du secteur et pour s'inscrire en ligne. Des nouveautés aussi dans les modules proposés avec des formations juridiques sur des domaines aussi variés que le droit local, le CDD, les discriminations et le harcèlement, avec des formations sur le bilan social, les nouveaux médias.

Et il y a la formation « Régime » pour la formation des responsables de domaines, qui concrétise la réponse formation à une de nos priorités de congrès. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit pour la CFDT d'accompagner et de former les militants des syndicats et des structures interprofessionnelles afin d'avoir demain plus encore des responsables représentatifs de la pluralité du salariat.

En juin 2012, le congrès régional sera l'occasion de tirer un bilan des quatre années d'activité de la CFDT Lorraine, de tirer ensemble de nouvelles promesses d'actions et de proposer une vision de l'avenir en région. Osezons que nous trouverons dans cet exercice, dans les débats et la résolution régionale, matière à imaginer de nouvelles actions, de nouvelles formations pour les années à venir. En attendant, bon parcours formations, bon courage à tous dans les combats quotidiens de l'action syndicale.

■ Dominique TOUSSAINT.



cfdt
présence-CFDT
STRUCTURE DÉPARTEMENTALE
www.cfdt.fr/presence
Rue du Commerce 240 Montigny
29290 BREST - Accès direct :
240 1 666 - 240 0 41 6666
N°SIREP 352 1 260 06 - N°SIRET 347 9



FORMATIONS 2012

Adressa :
Avenue des Handicapés
4, rue André Breton
BP 118 - 54000 Nancy Cedex
Tél. 03 84 10 92 33
03 84 86 77 49 41
cfdt-lorraine.org/cfdt-handicap

La CRDT agit pour l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Pour cela, elle développe depuis 2001 des actions en partenariat avec l'Agefiph. C'est la Mission Défi Handicap.

FORMATION

Former les représentants du personnel pour leur faire mieux connaître :

- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire ;
- la réglementation, les outils et les pratiques nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés ayant un problème de santé.

INFORMATION

Informez les collectifs Cfdt et en premier lieu des représentants du personnel en entreprise des mesures permettant l'intégration et le maintien des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire par :

- des rencontres avec la charge de mission,
- la diffusion de plaquettes d'information,
- la mise en ligne d'informations sur le site : www.cfdt.fr, page Lorraine, rubrique Mission, sous-rubrique Mission défi handicap.

ORIENTATION

Orienter les salariés qui risquent de perdre leur emploi suite à un problème de santé vers les structures chargées de leur accompagnement.

RECHERCHE

Rechercher des porteurs portant sur :

- des évolutions de la législation
- la perception des collectifs syndicaux de l'entreprise quant à la situation des travailleurs handicapés.

CONSEIL

Assister les représentants du personnel en entreprise afin de leur apporter des éléments leur permettant :

- de proposer des aménagements de postes de travail,
- de mettre en œuvre un accord de branche,
- de négocier un protocole pour un accord d'entreprise pour l'insertion des travailleurs handicapés.

S'INSCRIRE EN LIGNE, C'EST MAINTENANT, PLUS FACILE ET PLUS RAPIDE

En plus de Présence CFDT, retrouvez toute l'actualité du secteur formation de Lorraine sur notre site internet. Vous y trouverez l'ensemble de l'actualité du secteur, des informations pratiques (les modalités d'inscription mais aussi une liste d'hôtels, les frais de formation, le couverture, les contacts utiles...) et surtout... **VOUS POURREZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE**.

Une lettre d'information nous permet de donner une information plus complète aux personnes inscrites dans un parcours de formation.

► Allez sur le site

www.cfdtlorraineformation.net

► Tapez l'identifiant en majuscule

S'identifier

nom d'utilisateur (en majuscule)

FORMATION

mot de passe (en minuscule)

edelinee

► puis le mot de passe en minuscule

VOUS POURREZ OUVRIRE LA PAGE D'ACCÈS SUIVANTE...

Formations syndicales 2012

Accéder au site | Accéder au bulletin | Accéder à la page

FORMATIONS 2012

- [Actualités 2012](#)
- [Actualités syndicale 2012](#)
- [Programme de formations](#)
- [Les droits et la formation](#)
- [Comment s'inscrire](#)
- [Informations pratiques](#)
- [Les tarifs](#)
- [Liens et Mots](#)
- [Théâtre et la télé-débat](#)
- [Revue école](#)

Accès

Janvier 2012	Fevrier 2012	Mars 2012
Avril 2012	Mai 2012	Juin 2012
Juillet 2012	Août 2012	Septembre 2012
OCTOBRE 2012	NOVEMBRE 2012	DÉCEMBRE 2012

Présentation sur le site du Secteur Formations de la CFDT LORRAINE

Il suffit...

vous pourrez vous inscrire en ligne.

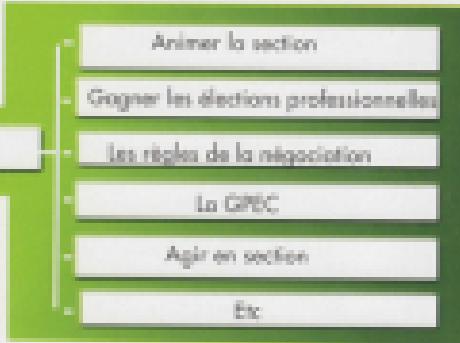
LES PARCOURS DE FORMATION

UNE FORMATION C'EST BIEN, UN PARCOURS C'EST MIEUX !

Vous trouvez : **page 2** un récapitulatif de toutes les formations possibles quel que soit votre mandat ou votre secteur.

L'idéal c'est de commencer par la formation accueil, puis de faire la première formation liée au mandat. Ensuite le choix est assez large. A vous de voir en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités d'actions revendicatives de la section, du syndicat, de la structure qui vous mandate.

➤ un exemple de parcours



➤ un passeport formation syndicale

Enfin, la CFDT Lorraine vous propose désormais un passeport formation syndicale. Ce document vous est personnel. Il vous permet d'avoir un relevé de vos formations syndicales, quel que soit l'opérateur.



Pour l'obtenir,
contactez nous
spécifiquement le secteur
formation de la CFDT-
Lorraine (coordonnées
page 29).



RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

TOTAL : 9 JOURS
+
1 JOUR
+
1 JOUR
+
1 JOUR
+
1 JOUR

- Public : Responsables, et futurs responsables potentiel
- Objectif : Améliorer les compétences politiques et opérationnelles des nouveaux et futurs responsables des structures pro et intégra, renforcer la dimension identitaire pro, et intégra.

MURTHE &
MOSELLE

18 DÉCEMBRE 2011

MODULE 1 : 04-05 DÉCEMBRE 2011
MODULE 2 : 29-30-21 AVRIL 2012
MODULE 3 : 27-28-29 JUIN 2012
évaluation : FIN 2012

Voir détail du dispositif
(page 10).



ACCUEIL / BIENVENUE À LA CFDT

3 JOURS

- Public : Nouveaux adhérent(e)s, nouveaux militantes
- Objectif : Connaitre et comprendre l'histoire et le fonctionnement de la CFDT, de la section à la Confédération. En plus des dates proposées, retrouvez celle mentionnée en page 11 sur les modalités de contractualisation : Jeux et dates :

MODULE	06 - 07 FÉVRIER 2012
MODULE	14 - 15 MARS 2012
MURTHE & MOSELLE	10 - 11 SEPTEMBRE 2012
VOGES	19 - 20 NOVEMBRE 2012

POUR CONNAÎTRE LA CFDT

CONTENU ET STRATÉGIE DE LA CFDT

1 JOUR
1 JOUR
1 JOUR

- Public : Militante(s) et futurs responsables.
- Objectif : Comprendre les évolutions de la CFDT, à travers ses valeurs, son histoire, ses positions. Connaitre l'histoire particulière du syndicalisme en lorraine ; qu'entendre par réformisme ? Quelles implications dans nos actions ?
- Dates et dates :

La fonction de la contractualisation avec le syndicat. Il peut y avoir un appétit d'une 1/2 journée ou d'une journée, qui s'intègre dans une autre action.



FORMATIONS 2012

17/01/2012



RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL MIXITÉ ET DIVERSITÉ

UN ENJEU, UN DÉFI POUR TOUTE LA CFDT EN LORRAINE

QUELS OBJECTIFS ?

- Renforcer la dynamique d'anticipation des structures en Lorraine sur les questions du renouvellement des responsabilités, du pluralisme (rejouissances, initiativ'etc.) ;
- Renforcer la dimension identitaire, professionnelle et interprofessionnelle des responsabilités ;
- Améliorer les compétences politiques et opérationnelles des nouveaux et futures responsables du pro. et de l'interpro.

POUR QUEL PUBLIC ?

- Les militant-e-s déjà en responsabilités,
- Les militant-e-s identifié-e-s par les syndicats, les UG, l'URI comme susceptibles d'accéder à terme à de nouvelles responsabilités.

QUEL CONTENU À CETTE FORMATION ?

- La situation socio-économique, le paysage syndical de la Lorraine et de ses territoires.
- Les organisations syndicales à travers leur histoire.
- La CFDT et le réformisme.
- Rôle du syndicat / rôle de l'interpro.
- Les priorités, les lieux d'action, les articulations.
- La déclinaison d'orientations en plan de travail.
- Les règles et la mise en œuvre du mandattement dans l'organisation.
- Organiser une échéance collective (congrès, AG, etc.)
- Organiser des ateliers qui structureront le fonctionnement collectif...

QUELS PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?

4 SESSIONS POUR UN TOTAL DE 9 JOURS DE FORMATION

- Une fréquence bimestrielle
- Des lieux Inter-sessions
- Un engagement à participer à l'ensemble du cursus
- Un accompagnement et tutorat par un/e responsable référent-e
- Un dispositif d'évaluation et de suivi
- Une contractualisation entre les structures engagées dans le dispositif, l'URI et la confédération.

LE CALENDRIER :

Session de lancement	16 décembre 2011
1 ^{re} session	06 et 07 février 2012
2 ^{de} session	29 26 27 avril 2012
3 ^{me} module	27 28 29 juin 2012
Session d'évaluation	Une journée à définir fin 2012

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

- Comme pour toute formation, celle-ci doit donner lieu à validation du syndicat d'appartenance. Pour ce dispositif, l'encription ne sera définitive qu'après une rencontre préalable entre le syndicat ou l'UG et le responsable de la formation syndicale de l'URI Lorraine, pour repérer les enjeux, la mise en œuvre, le suivi, l'engagement contractuel du syndicat et des structures.
- Les coûts financiers de cette action sont pris en charge par la CFDT Lorraine et la confédération.



PREMIÈRES FORMATIONS POUR EXERCER SON MANDAT

RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

3 JOURS

- Public :** Nouveaux et futurs délégués Délégués du Personnel, titulaires et suppléants.
- Objectif :** Identifier les fonctions et missions du Délégué du personnel - Savoir utiliser les outils (Code de l'emploi) et imposer une rémunération, intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.
- Deux et demi :**

MOSSEL	25-26-27 JANVIER 2012
VOSGES	14-15-16 MARS 2012
MURTHE & MOSSEL	21-22-23 MAI 2012
MEN	11-12-13 JUIN 2012
MOSSEL	17-18-19 SEPTEMBRE 2012
VOSGES	12-13-14 NOVEMBRE 2012
MURTHE & MOSSEL	12-13-14 DÉCEMBRE 2012

L'ELU CFDT AU COMITÉ D'ENTREPRISE

3 JOURS

Non validé la formation économique de l'Elu Elu page 11

- Public :** Nouveaux et futurs élus au Comité d'entreprise, titulaires et suppléants.
- Objectif :** Identifier fonctions et missions du rôle au Comité d'Entreprise - Repérer les moyens et le fonctionnement de l'instance - Distinguer les budgets - Définir des priorités opérationnelles.
- Deux et demi :**

RÔLE DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

3 JOURS

- Public :** Nouveaux Délégués syndicaux, futurs Délégués syndicaux, Elus.
- Objectif :** Maîtriser les missions en fonction du Délégué syndical - Comprendre le mandat et le lien avec les structures CFDT - Utiliser les outils de disposition du DS. Intégrer les modifications liées à la loi sur la représentativité.

MURTHE & MOSSEL 08-09-10 FÉVRIER 2012

MEN 02-03-04 AVRIL 2012

VOSGES 19-20-21 SEPTEMBRE 2012

MOSSEL 19-20-21 NOVEMBRE 2012



L'ELU CFDT AU CHSCT FONCTION PUBLIQUE ÉTAT ET TERRITORIALE

3 JOURS

- Public :** Bénéficiaires au CHSCT RPT et RPE
- Objectif :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition, connaître les différents partenaires et le réseau CFDT - Imposer une politique de prévention en lien avec la sécurité, qui tient compte des risques identifiés.
- Deux et demi :**

MOSSEL	27-28-29 JUIN 2012
MURTHE & MOSSEL	24-25-26 OCTOBRE 2012

L'ELU CFDT AU CHSCT

3 JOURS
Un élus syndical

- Public :** Membres du CHSCT secteur privé et Fonction publique Hospitalière

- Objectif :** Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT et ses missions - Savoir utiliser les outils à sa disposition, connaître les différents partenaires et le réseau CFDT - Imposer une politique de prévention en lien avec la sécurité, qui tient compte des risques identifiés.

- Deux et demi :**

MEN 27-28-29 FÉVRIER +
23-24 AVRIL 2012

MURTHE & MOSSEL 04-05-06 AVRIL +
14-15 JUIN 2012

MOSSEL 09-10-12 SEPTEMBRE +
10-11 NOVEMBRE 2012

VOSGES 03-04-05 OCTOBRE +
06-07 DÉCEMBRE 2012

Attention à remplir les formulaires spécifiques pour une place en charge employeur de cette formation. En cas de difficulté, contacter le secteur formations de la CFDT Lorraine. Coordonnées p.29

POUR APPROFONDIR L'EXERCICE DU MANDAT

ANIMER LA SECTION SYNDICALE

3 JOURS

- Public :** D.S. et secrétaire de section, futurs D.S. et secrétaires de sections.
- Objectif :** Savoir animier un collectif de militants. Savoir déléguer et organiser la délégation. Traveller les liens syndicat/section/mandat. Faire le lien avec les autres élus congress. Trouver la notion de mandat. Savoir exercer ses missions dans les meilleures et le fonctionnement CSE.
- Deux et dates :**

MONT	03-05 FÉVRIER + 14-15 MAI 2012
MOSSEL	04-05 AVRIL + 18-19 JUIN 2012
MERTHELAINNOISSE	24-25 SEPTEMBRE + 19-20 NOVEMBRE 2012

CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

1 JOUR

- Public :** Délégué(s) Délégué(s) du Personnel et du Comité d'Entreprise. Délégués syndicaux ayant suivi la formation liée au mandat.
- Objectif :** Comprendre et utiliser les sources du droit du travail, dans le cadre du travail dans la cadre de son mandat. Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale. Pratiquer réellement en partenariat avec l'IRT.
- Deux et dates :**

MONT	23-24 JANVIER 2012
MONT	10-11 MAI 2012
MONT	16-17 DÉCEMBRE 2012

GAGNER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE PRIVÉ

3 JOURS

- Public :** Militant(e)s et élus(e)s DS, DFC/CE ayant suivi la formation liée au mandat.
- Objectif :** Maîtriser les enjeux des élections qui lient avec la loi sur la représentativité syndicale. Comment mettre en place une stratégie de campagne ? Quel calendrier ? Quels outils ? Quel plan de travail ? Comment éviter le contentieux sur le protocole électoral ?
- Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.**
- Deux et dates :**

MONT	10-11 MARS 2012
MONT	17-19 OCTOBRE 2012

L'ÉPARGNE SALARIALE

3 JOURS

- Public :** Elus(e)s CP et CE, Délégués syndicaux.
- Objectif :** Identifier l'épargne salariale : finissez et mise en place, les produits - les acteurs sur l'épargne salariale - Le rôle des élus.
- Deux et dates :**

MOSSEL	02-03 AVRIL 2012
--------	------------------



LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PRIVÉ

3 JOURS

- Public :** Militant(e)s et élus (D, DFC, CE, ayant suivi la 1^{re} formation liée au mandat).
- Objectif :** Connaitre les dispositions qui s'imposent aux employeurs en termes de négociation (périodicité, thème, déroulement). Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord. Intégrer les règles de la négociabilité.
- Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.**
- Deux et dates :**

MONT	19-20-21 MARS 2012
------	--------------------

LES RÈGLES ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION DANS LE PUBLIC

1 JOUR

- Public :** Secrétaires de section, militantes du secteur public.
- Objectif :** Se familiariser avec les techniques de négociation et de conclusion d'un accord, préciser le cadre de la négociation dans le public.
- Deux et dates :**

MONT	15-16 OCTOBRE 2012
------	--------------------

RÔLE DU TRÉSORIER

1 JOUR

- Public :** Trésoriers de syndicat ou de structures de la CFDT.
- Objectif :** Définir et décrire la fonction de trésorier de syndicat, membre de l'exécutif. Intégrer la charte financière et informatique. Traduire les orientations de syndicat dans un budget.
- Deux et dates :**

MONT	04-05-06 FÉVRIER 2012
MONT	14-15-16 NOVEMBRE 2012

FORMATIONS 2012



BILAN SOCIAL DANS LES FONCTIONNEMENTS TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS

1 JOUR

- Public :** Tout militant du secteur.
- Objectif :** Connaitre les obligations de l'employeur en la matière, connaitre les éléments obligatoires qui composent le bilan social, savoir en extraire les éléments utiles à notre projet syndical pour la formation, l'emploi, les conditions de travail, le dialogue social...
- Liens et dates :**

VOSGES

03-05 AVRIL 2012

1 JOUR

BILAN SOCIAL DANS LE PRIVE

► **Public :** Tout militant du secteur (bilan social obligatoire pour les entreprises de >200 salariés)

- Objectif :** Connaitre les obligations de l'employeur en la matière, connaitre les éléments qui composent le bilan social, savoir en extraire les éléments utiles à notre projet syndical. Faire le lien avec les négociations obligatoires, l'action du CE, du CHGT, du DR...
- Liens et dates :**

MOSELLE

17-18 OCTOBRE 2012

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

FORMATION ÉCONOMIQUE DE L'Élu AU CE

1 JOUR

- Public :** Elu(e)s au Comité d'entreprise ayant suivi le stage "l'Elu au Comité d'entreprise".
- Objectif :** S'approprier les indicateurs économiques et financiers communiqués au CE. Comprendre le processus risqué de l'entreprise pour anticiper ses perspectives et pour prévenir les risques sur l'emploi. Mener une action syndicale à partir de ces éléments.
- Formation réalisée par l'OFOP (café-thé d'expert-comptable, jumelage privilégié de la EPF).
- Liens et dates :**

MOSERTE & MOSELLE

05-06-07-08-09 MARS 2012

MOSELLE

08-09-10-11-12 OCTOBRE 2012

1 JOUR

LA GRPC : GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

- Public :** Ensemble des militants susceptibles d'intervenir sur le dossier.

- Objectif :** Connaitre les outils de mise en place d'un dispositif GRPC dans l'entreprise, le cadre réglementaire, la stratégie syndicale. Connaitre les modalités de négociation et le contenu d'un accord GRPC pour le CSE. Faire le lien branches/territoire.
- Liens et dates :**

MOSELLE & MOSELLE

03-03-04 MAI 2012

FSE, / FUSION / RESTRUCTURATIONS

COMMENT AGIR FACE AU RISQUE DE RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE ?

1 JOUR

- Public :** Militants d'entreprises du secteur privé, responsables de syndicats et de structures CSE.
- Objectif :** Connaitre et surveiller les évolutions de l'entreprise. Connaitre les outils à disposition du chef d'entreprise pour modifier les effectifs, connaitre des contre-propositions. Faire peser sur un FSE. Définir une stratégie syndicale en lien avec l'organisation et avec les salariés.
- Liens et dates :**

MOSELLE

27-28-29 FÉVRIER 2012

VOSGES

23-23-24 OCTOBRE 2012

1 JOUR

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DIF) : DR, CSE, BILAN DE COMPÉTENCES, OUTIL DE SÉCURISATION DES PARCOURS

- Public :** Militant(e)s et élus(e)s de tout secteur souhaitant s'impliquer dans l'élaboration et le suivi des politiques de formation continue.

- Objectif :** Connaitre les différents dispositifs d'accès à la formation continue. Intégrer l'axe formation aux priorités syndicales.

Formation réalisée en partenariat avec l'EPF

- Liens et dates :**

PARIS

01-12-13 JUIN 2012



SUR LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

ABRIE DE FAITS ABRIE DES CAUSES

1 JOUR

- Public : Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DSI, CHS, collectifs de sections syndicales.
- Objectif : Savoir mobiliser l'outil de lecture + cadre des causes. Distinguer les faits et les causes, leurs logiques. Mettre en place l'enquête après l'accident ou AT-MP. Débrouse un plan d'action et de prévention, en lien avec la section.
- Lieu et dates :

MOSSELLE 11-12-13 AVRIL 2012

LE DOCUMENT UNIQUE

1 JOUR

- Public : Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, collectifs de sections syndicales
- Objectif : Connaitre les obligations de l'employeur pour la mise en œuvre du DU, pouvoir intervenir sur sa construction, savoir travailler avec le CHSCT et déployer sur ce document pour initier une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.
- Lieu et dates :

MOSSELLE 29-30-31 MAI 2012

MARNE 12-13-14 OCTOBRE 2012

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCELEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVE

1 JOUR

- Public : Tous militant intervenant sur ces questions. Responsables Prévention & Conditions de travail.
- Objectif : Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Quels sont les lois ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des RPS ?
- Lieu et dates :

MOSSELLE 25-26-27 AVRIL 2012

MARNE 14-15-16 NOVEMBRE 2012

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

1 JOUR

- Public : Elu(e)s et mandaté(e)s au CHSCT, DS, collectifs de sections syndicales
- Objectif : Connaitre ce que sont les RPS (stress, violence, harcèlement...) Savoir repérer ce qui les signale. Identifier les acteurs de l'entreprise concernés par la prise en charge des RPS, dont le ministère du travail et le CHSCT. Connaitre le réseau d'appui CFDT en la matière. Soutenir aux élus de construction d'un accord de prévention des RPS.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- Lieu et dates :

MARNE 13-14-15 MARS 2012

MOSSELLE 18-19-20 JUIN 2012

MOSSELLE 16-17-18 DÉCEMBRE 2012

PRÉVENIR LE RISQUE DE HARCELEMENT AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIQUE

3 JOURS

- Public : Tous militant intervenant sur ces questions. Responsables Prévention & Conditions de travail.
- Objectif : Comment entendre la plainte d'un salarié qui se considère comme harcelé ? Quels sont les lois ? Comment passer de l'individuel au collectif ? - Quel rôle pour le mandaté CFDT dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des RPS ?
- Lieu et dates :

MOSSELLE 26-27-28 MARS 2012

VOSGES 03-04-05 DÉCEMBRE 2012

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET ACTIONS DE PRÉVENTION

1 JOUR

- Public : Elu(e)s DS, DP, CE et CHSCT, référents conditions de travail
- Objectif : Connaitre les statuts, rôles et missions du médecin du travail, sa place dans le service de santé au travail, quels liens à trouver avec notre projet d'action en faveur des conditions de travail.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.

- Lieu et dates :

MOSSELLE 02-03 AVRIL 2012



SUR LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

3 JOURS

- Public : Bébés (DS, DP, CP, CHSCT), Maires et élus, agents publics et privés en charge du dossier.
- Objectifs : connaître les définitions et caractéristiques des AT et des MP; Comprendre les procédures de déclaration, de reconnaissance, de recours, en cas de maladie professionnelle ou accident du travail. Quel impact sur les entreprises [cas de compensation/minoration]. Quels sont les actes CFDT sur lesquels s'appuyer ?
Droits et devoirs :

MOSSELLE	07-09 MARS 2012
MEURTHE & MOSELLE	17-19 SEPTEMBRE 2012



LA RUPTURE DU LIEN CONTRACTUEL POUR INAPTITUDE

3 JOURS

- Public : Bébés (DS, DP, CP, CHSCT) et élus proches
- Objectifs : Savoir qui constate les insuffisances, quelles sont les recours possibles et à quel moment, connaître les procédures de rupture du contrat de travail, pour inaptitude. Savoir sur qui s'appuyer pour agir.

Formation réalisée en partenariat avec l'IRFC.

- Droits et devoirs :

MOSSELLE	21-23 MAI 2012
----------	----------------

Cette formation financée

par votre fédération l'agelfiph

LE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DANS L'ENTREPRISE

3 JOURS

- Public : Tout militant du secteur privé.
- Objectifs : Comprendre l'ensemble des dispositions qui protègent l'accès ou la maintien dans l'emploi d'un travailleur victime d'un handicap; la loi du 11/03/05, le rôle des représentants du personnel en la matière, les aides de l'Agelfiph...
- Droits et devoirs :

MEURTHE & MOSELLE	27-28-29 FÉVRIER 2012
MOSSELLE	29-30-31 MAI 2012
MEURTHE & MOSELLE	29-30-31 MAI 2012
VOSGES	15-16-17 octobre 2012

Cette formation financée

par votre fédération l'agelfiph

NÉGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3 JOURS

- Public : Tout militant du secteur privé.
- Objectifs : Connaître les modalités de constitution d'un accord d'entreprise sur la question du handicap, connaître les aides allouées par l'Agelfiph dans le cadre d'une convention d'entreprise, savoir élaborer et appliquer un accord national à la situation de l'entreprise.
- Droits et devoirs :

MOSSELLE	09-10-11 MAI 2012
MEURTHE & MOSELLE	18-19-20 OCTOBRE 2012



LES FORMATIONS JURIDIQUES

COMMENT GÉRER LES INCIDENTS D'AUDIENCE

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats
- Objectif : Au travers de mise en situation réelle, apprendre à faire face aux incidents de procédures en audience
- Des et dont :

MOSSEL

08-09-10 Février 2012

LES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

2 JOURS

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats,
- Objectif : la conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les conditions prévues par la loi.
- Des et dont :

MARCHE ET MOSSEL

29-30 mars 2012

RENCONTRE AVEC AVOCATS

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats,
- Objectif : faire le tour de la jurisprudence fin 2011 - début 2012. Echanges avec les avocats présents
- Des et dont :

MHN

29 mai 2012

LE DROIT DU TRAVAIL LOCAL (MOSSEL)

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats
- Objectif : le droit local du travail applicable en Alsace et Moselle pour le maintien de salaire en cas d'absence des salariés, la clause de non concurrence, la priorité, les jours fériés, en présence de juristes de l'Institut du droit local.
- Des et dont :

SANTÉSUS (MOSSEL)

19-20-21 juil 2012

JURISPRUDENCE SUR LES DISCRIMINATIONS

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats,
- Objectif : Toutes les formes de discriminations au travail (paternalisme, syndicales, sexe ou sexe, race, origines...)
- Des et dont :

MARCHE ET MOSSEL

18-19-20 septembre 2012

JURISPRUDENCE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats,
- Objectif : Les nouvelles technologies au travail et la jurisprudence (vidéo, internet, localisation, mail, ordinateur portable, téléphone, surveillance...)
- Des et dont :

MOSSEL

24-25-26 octobre 2012

ACTUALITÉ JURISPRUDENCE

1 JOUR

- Public : CPH, Conseillers du salariat, défenseurs, responsable juridique de syndicats,
- Objectif : Comme chaque année, faire le point en fin d'année dans chaque territoire sur les jurisprudences de 2012

Les informations complémentaires, thémes, dates et lieux, seront données en cours d'année au niveau juridique CFDT.

Trois formations sur la SANTÉ AU TRAVAIL sont ouvertes au justificatif (voir pages 12-13)

- Prévenir le risque de harcèlement au travail
- Les accidents du travail et maladies professionnelles
- La rupture du lien contractuel pour insécurité



COMMUNIQUER, ANIMER

EXPRESSION ORALE

3 JOURS

- Public : Représenter(s) du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication orale.
- Objectif : Savoir écouter - Maîtriser son expression orale - Savoir argumenter, convaincre, négocier.
Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- Uso et dates :

MORTELLA 18-19-20 AVRIL 2012

MORTELLA 24-25-26 SEPTEMBRE 2012

EXPRESSION ÉCRITE

3 JOURS

- Public : Représenter(s) du personnel et militants qui veulent améliorer leur communication écrite.
- Objectif : Savoir argumenter, convaincre à l'écrit - Techniques de l'écrit - Les différents supports écrits : tract, prise de note, PV, compte rendu, le journal...
Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- Uso et dates :

MORTELLA 11-12-14 MARS 2012

MORTELLA 08-09-10 OCTOBRE 2012

NOUVEAUX MÉDIAS - BLOGS, TWITTER... QUELLE UTILISATION SYNDICALE ?

3 JOURS

- Public : Militants CDT, ayant déjà une connaissance informatique de base.
- Objectif : savoir créer et mettre à jour un blog via les supports à disposition sur le net. Savoir utiliser tweeter, foursquare, dans une optique syndicale et en collaboration avec nos supports habituels. Connaitre une ligne éditoriale. Connaitre la réglementation en vigueur.
Formation réalisée en partenariat avec l'IRT.
- Uso et dates :

MORTELLA 28-29-30 NOVEMBRE 2012

LES FORMATIONS TECHNIQUES

INFORMATIQUE NIVEAU 1

3 JOURS

- Public : Militants CDTI voulant une connaissance informatique de base.
- Objectif : Connaitre les outils de base d'un ordinateur (navigation internet) - Savoir utiliser internet (comment chercher des informations sur le site CDTI ?) - utiliser une boîte mail (savoir envoyer une information via mail en groupe)
- Uso et dates :

MORTELLA 18-20-21 MARS 2012

INFORMATIQUE NIVEAU 2

3 JOURS

- Public : Militants CDTI, voulant approfondir leurs connaissances informatiques.
- Objectif : Savoir utiliser Word pour des tract, affiches, courriels, savoir utiliser un tableau excel pour un salé effectif, savoir faire une présentation sous powerpoint.
- Uso et dates :

MORTELLA 21-22-23 AVRIL 2012

GEST 2

4 JOURS

- Public : Utilisateurs de Gesty, Trésoriers des Syndicats et des structures CDTI.
- Objectif : Savoir utiliser les outils avancés de Gesty ou moyens de word et excel.
- Uso et dates :

MITZ 24-25-26-27 AVRIL 2012



LES FORMATIONS «AGIR ...»



Les formations «agir dans» sont des formations/ actions. Cela veut dire qu'un collectif choisi de s'interroger sur son propre fonctionnement pour avancer sur un sujet donné. Ce n'est donc jamais une personne seule qui s'inscrit mais un groupe. Quel que soit le thème, le déroulé comprendra toujours des temps de formation, des retours sur le terrain pour des mises en pratique, des moments d'évaluation, en lien avec le syndicat d'appartenance.

AGIR POUR STRUCTURER LE SYNDICAT

- Public : Un collectif de syndicat.
- Recrutement : Convocation entre le Syndicat, la Fédération, et la CFDT lorsquée.
- Objectif : Identifier les missions et fonctions du Syndicat - Repérer la place du syndicat dans le fonctionnement de la CFDT - Identifier les responsabilités au sein de l'exécutif à partir de diagnostic partagé - Mise en place de travail en cohérence avec nos priorités, nos moyens, nos valeurs. Y intégrer la question du développement et de renouvellement générational. Évaluer la formation.
- Dates et lieux de la demande

AGIR POUR STRUCTURER LA SECTION

12 à 14 JOURS

- Public : Collectifs de Sections, qui veulent améliorer le fonctionnement du collectif, et consolider la Section.
- Recrutement : Pour être mise en œuvre, la formation agit dans la section syndicale implique l'accord de la section et de ses représentants, ainsi que l'accord et l'engagement du syndicat.
- Objectif : Repérer la section dans le fonctionnement CFDT et les lieux section/syndicat. Débattre du diagnostic du fonctionnement de la section - Débattre collectivement des renouvellements et des priorités - Établir et rédiger un plan de travail - Évaluer la formation.
- Dates et lieux :

MÉTIER 34-35 SEPTEMBRE • 09-10 DÉCEMBRE 2013

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL (MODULE 1)



12 JOURS

- Public : Collectif de sections syndicales de tout secteur à raison d'au moins deux militantes
- Recrutement : Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou la Secrétaire de section et la Secrétaire du Syndicat.
- Objectif : Identifier et comprendre le processus de discrimination au travail à partir des représentations, de l'historique et des enjeux sociaux - Proposer les documents nécessaires en les bases législatives - Élaborer un projet d'action syndical pour agir sur le lieu de travail
- Dates et lieux :

MÉTIER/MÉTIERS

01-02-03 OCTOBRE 2013

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL (MODULE 2)

2 JOURS

- Public : Militantes ayant suivi le module 1
- Recrutement : Accord entre les stagiaires, le Délégué syndical ou la Secrétaire de section et la Secrétaire du Syndicat.
- Objectif : En fonction des objectifs que se sont définis les stagiaires au module 1, le module 2 permettra de creuser plus particulièrement soit la discrimination ethnico-sociale, soit l'égalité hommes/femmes. Il servira aussi à faire le point sur les démarches initiées dans l'entreprise, à analyser les points de blocage pour élaborer une stratégie de poursuite de l'action.
- Dates et lieux :

MÉTIER/MÉTIERS

09-10 DÉCEMBRE 2013



FORMATIONS 2013

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LE SYNDICAT

LE MARDI 2 OCTOBRE 2012 BLAIS 144

PERMIS DE FAIRE ET DU LIVRE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES DROITS DES SYNDICATS À TRAVAILLER (SYNTHÈSE ET APPROFONDISSÉ LA PRÉPARATION...)

- Public :** Collectif de syndicats qui veut mettre en place ou améliorer sa politique de développement.
- Objectif :** Identifier ce que nécessite une politique de développement. Dire ce qu'il est le rôle de chacun pour une démarche globale concernant les différentes structures. Savoir organiser des pratiques collectives portantes de développement en lien avec l'action syndicale.
- Buts et axes de la demande :**

AGIR POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

111 JOURS

- Public :** collectifs de sections syndicales de tout secteur, à raison d'au moins deux militante(s) (présence souhaitée d'au moins un militant du CFTC).
- Objectif :** Poser un diagnostic conditions de travail dans l'entreprise - Savoir identifier des priorités - Concevoir le niveau d'appel de la CFDT et les outils à notre disposition pour au final construire un projet d'action syndicale de changement sur le champ des conditions de travail.
- Buts et axes :**

INTERSYNOSSE 14-15 MARS + 14-15 JUIN 2012

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, DEPUIS LA SECTION

112 JOURS

- Public :** Collectif de sections qui veulent mettre en place ou améliorer leur politique de développement.
- Objectif :** savoir organiser des pratiques collectives portantes de développement en lien avec l'action syndicale. Savoir aller à la rencontre des salariés et développer un syndicalisme de proximité. Organiser la préparation d'adhésion et la fédération.
- Buts et axes :**

MOSSELLE	09-10 AVRIL + 06-07 SEPTEMBRE 2012
INTERSYNOSSE	29-30 MAI + 23-24 OCTOBRE 2012



ANIMATEUR DE FORMATION

ANIMATEUR DE FORMATION

- Public :** Militant(e)s souhaitant s'investir dans l'animation des formations syndicales de la CFDT.
- Conditions de recrutement :** Les responsables des Syndicats, en lien avec les responsables Formation des Syndicats et de l'interprofessionnel sont invités à vérifier les offres des stagiaires.
- Objectif :** Identifier les fonctions de l'animateur et du formateur - Comprendre et maîtriser la communication dans un groupe - Acquérir les pratiques de l'évaluation.
- Buts et axes :**

INTERNAUT CHATEAU
ACADEMY DU LIC
À GRANVILLE

17-18-19-20 SEPTEMBRE 2012

ET TOUT CE QUI N'EST PAS DANS CE PLAN DE FORMATION... PEUT ÊTRE FAIT HORS PLAN !

- L'équipe Formation essaiera de répondre à toute demande de syndicat, pour les équipes du secteur privé mais aussi des trois fonctions publiques.
- Certaines formations comme « Bienvenue à la CFDT » peuvent être co-organisées par le secteur formation et le syndicat demandeur.
- Certains modules peuvent s'intégrer dans une autre formation. C'est notamment le cas des modules : « développement » ou « histoire et identité ».

- Il faut vous inscrire auprès de la CFDT, voir les coordonnées p.29**
 Attention, pour éviter les annulations ou les refus par manque de place, le mieux est que votre syndicat valide l'inscription et la renvoie au secrétariat du secteur formation au plus tard 45 jours avant le début du stage.

Vous pouvez bien utiliser les bulletins d'inscription 2012 ainsi que les modèles de demandes de congés 2012 fournis en fin de fiche ou sur ce internet.

Demandes auprès de l'employeur

Il vous faut déposer à votre employeur, une demande de congé de formation, économique, sociale et syndicale (voir page 21).

Cette demande est à adresser au minimum 30 jours à l'avance. Pensez à vous assurer que votre demande a bien été reçue. Le mieux est de demander un récépissé qui atteste de la demande.

Ce congé formation est un droit, l'employeur ne peut le refuser, après avis du Comité d'entreprise, qui n'il juge que votre absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et doit vous être notifié dans les huit jours. En cas de litige, le secrétariat du secteur privé peut saisir le conseil de prud'hommes devant un tribunal. Mais avant cela, n'hésitez pas à nous addresser à votre syndicat ou au secteur formation syndical.

		INSCRIPTION PAPIER		LES ÉTAPS À RÉALISER POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION		INSCRIPTION INTERNET	
SECTEUR FORMATION	SYNDICAT	EMPLOYEUR		EMPLOYEUR	SYNDICAT	SECTEUR FORMATION	
	Envoyez du bulletin d'inscription à votre syndicat			50			Envoyez de votre bulletin en ligne, munissoit à votre syndicat pour validation
	Le syndicat valide l'inscription et la renvoie au secteur formation au plus tard 45 jours avant			50		la syndicat renvoie le mail pour validation	Envoyez confirmation en mail que vous avez validé
	Envoyez du bulletin validé inscription à la formation syndicale			40			
			Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)	30		Déposer une demande de congé de formation à 30 jours minimum (voir modèles différents fournis en fin livret)	
	Envoyez de votre convocation avec programme, plan et liste des participants (pour co-syndicat)			20			Envoyez de votre convocation avec programme, plan et liste des participants (pour co-syndicat)
				10			

MODALITÉS PRATIQUES

FRAIS DE REPAS

Les repas sont pris en charge.

Une participation de 3 € est demandée à chaque stagiaire.

(Règlement à effectuer en début de formation auprès de l'animateur - ou déductible des frais de déplacement)



DÉPLACEMENTS : DU DOMICILE AU LIEU DE FORMATION

Remboursement des frais kilométrique dont le tarif est déterminé par le Bureau Régional.

Le covoiturage est fortement encouragé.



Tarifs de remboursement annexe 2011 :

1 personne	: 0,20 € / km
2 personnes	: 0,25 € / km
3 personnes	: 0,30 € / km
4 personnes	: 0,35 € / km

Attention ! Si vous ne l'avez pas encore fait pensez à demander un RIB quand vous venez en formation cela nous permettra de vous rembourser plus rapidement vos frais.

HÉBERGEMENT

Prise en charge aux conditions suivantes :

- Désignement de + 100 kms.
- Remboursement 50 € maximum par nuitée hors petit déjeuner.
- Repas du soir (remboursement 12 €).
(Justificatifs originaux, impératifs)

La recherche d'un hébergement incombe au stagiaire.



PERTE DE SALAIRES

La réglementation impose une prise en charge de l'employeur à partir de 10 salariés.

Vérifiez l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective, interrogez votre Délégué Syndical et votre syndicat.

La CFDT Lorraine prévoit une prise en charge des pertes de salaire si il n'y a aucune autre possibilité.

Dans le cas d'une perte de salaire il faut faire remplir par votre employeur le certificat de perte de salaire que vous trouvez en page 21.



PARTICIPIATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

Pour tout stagiaire dépendant d'un comité d'entreprise, une facture correspondant aux frais pédagogiques sera établie selon les indications fournies par le stagiaire.

Il ne s'agit pas de gagner de l'argent ! Il s'agit d'en perdre un peu moins...

les sommes perçues permettent de financer une partie de la prise en charge des pertes de salaire, frais de déplacement, de restauration, d'hébergement.

En effet, la formation syndicale à un coût pour l'U3I, et c'est normal. Développer la formation et gagner en efficacité est un objectif de la CFDT lorraine.

Cela n'est possible que si nous mettons en œuvre le principe de mutualisation, permettant l'accès à la formation à tous.



CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE



Rappel à l'item Article L.3142-7 du Code du travail : « Tout salarié qui souhaite participer à des séances de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisée soit par des centres spécialisés ou des organisations syndicales ou autres personnes représentatives sur le territoire national, soit par des établissements, a droit, sur sa demande, à un congé plafonné ».

Art. L.3142-8 du Code du travail : « Le ou les employeurs de l'entreprise déterminent et autorisent la formation syndicale directement (ils n'ont pas d'intermédiaires pour les emploier), dans les entreprises où des salariés en plus, dans des conditions prévues par cette réglementation.

Cette réglementation peut concerner si la firme a mis en place depuis la création de la firme : »

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables, l'article R. 3142-1 du Code du travail prévoit le financement suivant à la charge de l'employeur : « Dans les entreprises de moins de vingt salariés, l'employeur intègre les congés de formation syndicale et sociale au sein de la firme du CSE. Si au moment des salaires payés perdure l'assiette en cours, ce montant est versé au sens de l'art. L.3142-1 du code général des impôts relativement à la taxe sur les salaires. Les dépenses correspondantes des entreprises sont déductibles, dans la limite fixée au prorata salariale, du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ».

Ce certificat est donc strictement réservé aux seules autres hypothèses.

CERTIFICAT DE Perte DE SALAIRE

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) _____

(Fonction - Entreprise) : _____

Confirme que M. _____

Subira une perte de salaire nette d'un montant de : _____ (en chiffres)

(en lettres)

Pour la période du : _____ (mois)

J'atteste que l'entreprise est dans l'une des situations suivantes :

Entreprise non tenue par des dispositions conventionnelles spécifiques ou ayant respecté ces dernières

Oui Non

Entreprise de 1 à 9 salariés non soumises à l'article R.3142-1 du Code du travail

Oui Non

Entreprise de 10 salariés et plus, soumise à l'article R.3142-1 du Code du travail

Oui Non

■ La perte de salaire ci-dessous tient compte de ce financement

OUI NON

■ L'entreprise a dépensé le 0,08 pour mille du montant des salaires

OUI NON

Fait à : _____ le : _____

Cachet et signature de l'employeur

Art. L3142-7 du Code du travail 1978

Les personnes ayant demandé une réécriture des informations mentionnées dans
ces documents :
Le demandeur déclare ne pas avoir de moyen
d'accéder à l'ensemble de ces informations.
Les personnes ayant demandé une réécriture des informations.
Le demandeur a fait l'objet d'une vérification.
Lorsque de telles informations sont recueillies par voie de postulation, elles doivent être
complétées par leur propriétaire.
Les dispositions qui s'appliquent par le biais des informations mentionnées à la
rencontre des informations.





à envoyer à votre syndicat en commerce, métiers

Bulletin d'Inscription 2012 Secteur PRIVÉ

(A remplir totalement, impérativement et en toutes lettres)

<input type="checkbox"/> Homme	Nom : _____	Prenom : _____
<input type="checkbox"/> Femme	Adresse personnelle : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____	
N° Tel. Personnel : _____	Professionnel : _____	
Portable : _____	Numéro de téléphone ou fax auquel effectuer le moins bon lieu pour contacter	
Adresse e-mail : _____	_____	
Date de naissance : _____ / _____ / _____	_____	

NOM DE LA FORMATION : _____
Qui se déroulera du _____ au _____ 2012

EMPLOI(E) (à indiquer uniquement)

Nom : _____			
Adresse de l'Entreprise : _____			
N° Tel. : _____	0-100 salariés	1-200 salariés	3-400 salariés

Motifs syndicaux (à faire cocher)

N° SCPC (si vous avez adhéré) : _____
Vos mandats : <input type="checkbox"/> CSE <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CHCT <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> Comité <input type="checkbox"/> Mission <input type="checkbox"/> Autre(s) Délégation unique
Autres, si present : _____

A _____
le _____ 2012

Si vous ne payez pas votre participation aux frais de 120€ par jour vous avez demandé l'ordre de la formation
à remplir par le syndicat et financement :
les frais pédagogiques (200/jour/trimestre) seront pris en charge par le : Le Syndicat Le Comité d'entreprise



à envoyer à votre syndicat en métiers, métiers

Bulletin d'Inscription 2012 Secteur PUBLIC

(A remplir totalement, impérativement et en toutes lettres)

<input type="checkbox"/> Homme	Nom : _____	Prenom : _____
<input type="checkbox"/> Femme	Adresse personnelle : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____	
N° Tel. Personnel : _____	Professionnel : _____	
Portable : _____	Numéro de téléphone ou fax auquel effectuer le moins bon lieu pour contacter	
Adresse e-mail : _____	_____	
Date de naissance : _____ / _____ / _____	_____	

NOM DE LA FORMATION : _____
Qui se déroulera du _____ au _____ 2012

EMPLOI(E) (à indiquer uniquement)

Nom : _____			
Adresse de l'Entreprise : _____			
N° Tel. : _____	0-100 salariés	1-200 salariés	3-400 salariés

Motifs syndicaux (à faire cocher)

N° SCPC (si vous avez adhéré) : _____
Vos mandats : <input type="checkbox"/> CSE <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CHCT <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> Comité <input type="checkbox"/> Mission <input type="checkbox"/> Autre(s) Délégation unique
Autres, si present : _____

A _____
le _____ 2012

Si vous ne payez pas votre participation aux frais de 120€ par jour vous avez demandé l'ordre de la formation
à remplir par le syndicat et financement :
les frais pédagogiques (200/jour/trimestre) seront pris en charge par le : Le Syndicat Le Comité d'entreprise



à envoyer à votre syndicat ex: commerce, métiers...

Bulletin d'Inscription 2012

CHS CT

(A remplir完整ment, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tel. Personnel : Professional :
Portable :
Les n° sont communiqués au sein d'un organisme effectuant la même fonction pour dématérialiser

Adresse e-mail : Date de naissance : / / 19

NOM DE LA FORMATION :
Qui se déroulera : du au 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom :
Adresse de l'entreprise :

N° Tel. : N° de 50 salariés de 300 salariés +300 salariés
Secteur PRIVE Secteur PUBLIC

Votre syndicat (ex: Métiers, Santé Sociaux, etc.) :

N° SCPIV (ex: n° de carte adhérent) :
Vos mandats CE DP Trésorier Secrétaire Trésorier Délegation Unique DS RSS
 CHSCT Avez-vous bénéficié d'une formation CHSCT depuis 4 ans : OUI NON
Si fonction publique hospitalière : Trésorier OUI NON
Autres si présent :

A
le 2012

Signature du demandeur

N'oubliez pas qu'une participation aux frais de repas de 0,09€ par jour vous sera demandée lors de la formation

verso de votre demande



à envoyer à votre syndicat ex: commerces, métiers...

Bulletin d'Inscription 2012



(A remplir完整ment, impérativement et en totalité)

Homme Nom : Prénom :
 Femme Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tel. Personnel : Professional :
Portable :
Les n° sont communiqués au sein d'un organisme effectuant la même fonction pour dématérialiser

Adresse e-mail : Date de naissance : / / 19

NOM DE LA FORMATION :
Qui se déroulera : du au 2012

EMPLOYEUR (à indiquer impérativement)

Nom :
Adresse de l'entreprise :

N° Tel. : N° de 50 salariés de 300 salariés +300 salariés

Votre syndicat (ex: Métiers, Santé Sociaux, etc.) :

N° SCPIV (ex: n° de carte adhérent) :
Vos mandats CE DP Trésorier Secrétaire Trésorier Délegation Unique DS RSS
 CHSCT Avez-vous bénéficié d'une formation CHSCT depuis 4 ans : OUI NON

Autres si présent :

A
le 2012

Signature du demandeur

Signature du syndicat délégué

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE



à renvoyer au :

Secteur formation de la CFDT Lorraine
5 bis Place Saint Rémy
54300 LUNEVILLE

Bulletin d'Inscription 2012

Formation PRUD'HOMMES

(A remplir intégralement, impérativement et en totalité)

Mme Mlle M. Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

N° Tél. Personnel : Portable :
Professionnel :

Adresse e-mail :

Sexe : Masculin Féminin Date de naissance : 19

(à Indiquer impérativement)

Nom et Adresse de l'Entreprise :

Téléphone :

Périmètre :

NOM DE LA FORMATION

Qui se déroulera à : du au 2012

Fonction : Conseiller Prud'Hommes* Conseil Section
 Défenseur Conseiller du salarié

Autres responsabilité(s) syndicale(s) (ex. Et. CT, Délégué(s) Syndicale, ESS...)

.....

N'oublier pas de joindre le chèque de participation aux frais de repas (2,00 Euros par repas).

A
le 2012

Cocher de Syndicat

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE



2012

à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Congé de formation des CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Je soussigné(e)

Je vous informe qu'en vertu des articles L. 1443-2 du code du travail, je
participerai à une session de formation de jours

à compter du au 2012

Cette session est organisée par l'Institut Confédéral d'Etude et de
Formation Syndicale de la CFDT qui est un organisme agréé par
Ministère de l'Intérieur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes
sentiments distingués.

Signature



2012

à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Demande de congé de formation ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (Fonction publique)

Je soussigné[e]

solicite une mise en congé du au 2012

pour suivre la formation

organisée à

par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT,
conformément aux décrets n° 84-474 du 15 juin 1984, n° 85-332 du
22 mai 1985 (modifié par l'article 3 du décret n° 94-1914 du 4 mars
1994) et n° 88-676 du 6 mai 1988 accordant aux travailleurs le droit
à des congés de formation économique, sociale et syndicale.

Organisme agréé par l'Amiéti Ministériel

A , le

Signature

2012



à remettre à l'employeur, un mois
avant la date de la session
(sauf exception)

Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (Droit privé)

Je soussigné[e]

Conformément aux articles L3142-7 ; L3142-8 ; L3142-9 ; L3142-10 ;
R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de
m'absenter de l'entreprise

du au 2012

(préciser les dates de début et de fin de stage)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par l'Amiéti Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le
Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

Signature

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL
UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2012



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÈ DE FORMATION CHSCT
(Droit privé)

Je soussigné(e) _____

Conformément aux articles L4614-4 ; L4614-15 et L4523-10 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

Ce stage organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, organisme agréé par Améthyste Ministériel, aura lieu :

du au 2012

[préciser les dates de début et de fin de stage]

Le montant des frais pédagogiques s'élève à **324,00 € par jour et par personne** (conformément à l'article L4614-34. Six fois le SMIC horaire auquel s'ajoute :

- les frais de déplacement sur la base du tarif de seconde classe SNCF, applicable au trajet le plus direct entre l'établissement et le lieu de la formation,

- les frais de séjour sur la base de l'indemnité de mission versée aux agents de l'Etat pour les déplacements temporaires, soit 15,25 € par repas et 83,86 € par nuitée à Paris et en Province, 68,61 € par nuitée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL
UNION RÉGIONALE CFDT LORRAINE

2012



à remettre à l'employeur,
un mois avant la date de la session
(sauf exception)

DEMANDE DE CONGÈ DE FORMATION ÉCONOMIQUE
ÉLU AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Je soussigné(e) _____

Conformément aux articles L.2325-44 et R.2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du au 2012

[préciser les dates de début et de fin de stage]

en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par l'Institut Confédéral d'Etude et de Formation Syndicale de la CFDT, qui est un organisme agréé par Améthyste Ministériel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

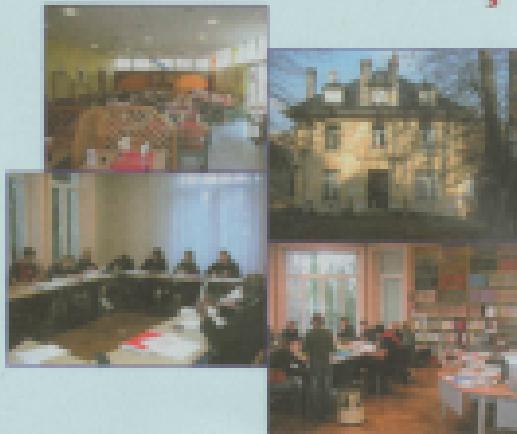
A..... Le

Signature

les Instituts du Travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail.

Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des membres des organisations syndicales, des organisations du secteur de l'économie sociale et des associations.

Décret n° 89-266 du 25 avril 1989,
relatif aux Instituts du travail



A Nancy, l'Institut du travail propose deux formations pouvant déboucher sur un diplôme d'université. Elles ne remplacent pas les formations syndicales mais peuvent constituer un élément de validation des compétences acquises par les militants, elles peuvent être prises en charge par le DIF.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ DIRECTEMENT :

Contact IRT : 138 avenue de la Libération - BP 43409 - 54015 NANCY cedex.
Standard : 03 84 90 47 00 des-irt@univ-nancy2.fr
<http://www.univ-nancy2.fr/pres/unirion/campus/irt.html>

LE DES, DIPLÔME D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit d'un diplôme d'université créé sur les sciences sociales du travail. Il comporte

- Des enseignements obligatoires constituant un tronc commun de matière fondamentales
- Des options et des enseignements complémentaires.

L'inscription est précédée d'un entretien avec un enseignant de l'IRT afin de définir le meilleur parcours de formation compte tenu des objectifs de l'aspirant. Aucune condition de diplôme n'est requise. Le DES est ouvert aux non bacheliers.

Sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, le DES est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 20 points, dont obligatoirement les 13 points du tronc commun. 1 point correspondant à 12 heures de formation, l'auditeur doit donc suivre l'équivalent d'au moins 240 heures de formation.

LE DSES, DIPLÔME SUPÉRIEUR D'ÉTUDES SOCIALES.

Il s'agit également d'un diplôme qui, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves de contrôle, est délivré aux auditeurs ayant suivi des modules pour un équivalent d'au moins 40 points. Ce diplôme comporte une initiation à la recherche finalisée par la rédaction d'un mémoire, qui correspond à 10 points. Les cours obligatoires : introduction au droit, droit du travail, notion générale de protection sociale, droit de la formation professionnelle.

Les cours optionnels : protection sociale, droit des associations, option représentant du personnel, économie générale du travail, droit social européen, psychosociologie du travail, histoire des relations sociales, droit de la fonction publique, expression écrite. Chacun des modules peut être suivi au titre du droit individuel à la formation (DIF).

Une passerelle est possible avec la licence professionnelle collaborateur de droit social.

SECTEUR FORMATION

6 bis place Saint-Rémy
54300 LUHEVILLE
Tél : 03 83 73 55 01
Fax : 03 83 62 02 34
e-mail : formation@cfdt54.fr
www.cfdtlorraineformation.net
(Numéro d'appel et mobil sur le 060 740)

SECRÉTARIAT

Marielle GUILLEMINAULT

Tél : 03 83 73 55 01
formation@cfdt54.fr



RESPONSABLE RÉGIONAL

Dominique TOUSSAINT
15 Boulevard Charles T
BP 32340
54002 NANCY Cedex
Tél : 03 83 39 45 88
doussaint@cfdt54.fr



DÉlégué RÉGIONAL FORMATION RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE

Gérard GUILLEMINAULT
5 bis Place Saint Rémy
54300 LUHEVILLE
gguilleminault@cfdt54.fr



DÉlégué RÉGIONAL JURA DIQUE

Stéphane SIMON
Tél : 03 87 16 97 70
stsimon@wanadoo.fr



RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

EN MOSELLE:

Sylvie NICOLAT

CFDT 11 Place de la Couronne
BP 90542
54291 BAR LE DUC Cedex
Tél : 03 29 45 87 97
Fax : 03 29 78 48 88
sylvie.nicolat@wanadoo.fr



DANS LES VOSGES

Nelly CREMEL

CFDT 4 rue Aristide Briand
BP 324
54300 ÉPINAL Cedex
Tél : 03 29 82 94 32
Fax : 03 29 33 01 38
nelly.cremel@yahoo.fr



EN MOSELLE:

Didier JUNCKER

CFDT 2 rue du Général
Lindemann - BP 90527
57089 METZ Cedex 1
Tél : 03 87 16 97 70
Fax : 03 87 16 98 45
didier.juncker@wanadoo.fr



CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2012

PERIOD	Famille	Libellé	DU	AU	DEPT.	NB J.
12-001	MANDAT 3	Code du travail et action syndicale	23 janvier	24 janvier	54	2
12-002	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	25 janvier	27 janvier	57	3
12-003	MANDAT 1	Rôle de l'élue au CE	01 février	03 février	57	3
12-004A	MANDAT 2	Animer la section - module 1	02 février	03 février	55	2
12-007	MANDAT 2	Rôle du trésorier	06 février	08 février	57	3
12-008A	MANDAT 1	Renouvellement générationnel - module 1	08 février	07 février	54	2
12-005	CONNAître	Accueil bienveillé	08 février	07 février	55	2
12-008	JURIDIQUE	Comment gérer les incidents d'audience	09 février	10 février	55	3
12-009	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	09 février	10 février	54	3
12-010A	AGIR	Agir pour le développement en section - module 1	09 février	10 février	57	2
12-013	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	27 février	28 février	54	3
12-012	SECURISATION	Restructuration PSE	27 février	29 février	57	3
12-011 A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	27 février	29 février	55	3
12-015	SECURISATION	Formation économique de l'élue au CE	05 mars	09 mars	54	5
12-016	SANTE & CONDITIONS W	Accident du travail - maladies professionnelles	07 mars	09 mars	57	3
12-019	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	12 mars	14 mars	57	3
12-017	COMMUNIQUER	Expression écrite	12 mars	14 mars	57	3
12-018	MANDAT 2	Gagner les élections	12 mars	14 mars	54	3
12-021	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	14 mars	16 mars	55	3
12-020A	AGIR	Agir sur les conditions de travail - module 1	14 mars	15 mars	54	2
12-023	MANDAT 2	Règle et techniques de la négociation privée	19 mars	21 mars	54	3
12-022	TECHNIQUE	Informatique niveau 1	19 mars	21 mars	57	3
12-024	SANTE & CONDITIONS W	Paliervrir le risque de harcèlement dans le public	26 mars	28 mars	57	3
12-025	MANDAT 1	Rôle de l'élue au CE	28 mars	28 mars	54	3
12-026	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	28 mars	30 mars	57	3
12-028	JURIDIQUE	Le contrat à durée déterminée	29 mars	30 mars	54	2
12-027A	AGIR	Agir pour le développement en section - module 1	29 mars	30 mars	54	2
12-030	MANDAT 2	Epargne salariale	02 avril	03 avril	57	3
12-029	MANDAT 2	Bilan social - Fonction publique territoriale	02 avril	03 avril	55	3
12-031	SANTE & CONDITIONS W	Le médecin du travail	02 avril	03 avril	54	2
12-032	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	02 avril	04 avril	55	3
12-033A	MANDAT 2	Animer la section syndicale - module 1	04 avril	05 avril	57	2
12-034A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	04 avril	06 avril	54	3
12-011B	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	23 avril	24 avril	55	2
12-035	TECHNIQUE	QESSY 2	24 avril	27 avril	57	4
12-008B	MANDAT 1	Renouvellement générationnel - module 2	25 avril	27 avril	54	3
12-036	SANTE & CONDITIONS W	Paliervrir le risque de harcèlement dans le privé	25 avril	27 avril	54	3
12-037	SECURISATION	OPPEC Gestion privée des emplois et compétences	02 mai	04 mai	54	3
12-038	SANTE & CONDITIONS W	Négocier un accord sur le handicap	09 mai	11 mai	57	3
12-039	MANDAT 1	Rôle de l'élue au CE	09 mai	11 mai	55	3
12-040	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	10 mai	11 mai	54	2
12-041	CONNAître	Accueil bienveillé	14 mai	15 mai	57	2
12-008B	MANDAT 2	Animer la section - module 2	14 mai	15 mai	55	2
12-045	SANTE & CONDITIONS W	Rupture pour insécurité	21 mai	23 mai	57	3
12-044	MANDAT 1	Rôle du Délégué du personnel	21 mai	23 mai	54	3
12-043	TECHNIQUE	Informatique niveau 2	21 mai	23 mai	55	3
12-046	JURIDIQUE	Rencontre avec avocat	24 mai	24 mai	55	1
12-047	SANTE & CONDITIONS W	Document Unique	29 mai	31 mai	57	3
12-048	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	29 mai	31 mai	55	3
12-050	SECURISATION	Droit à la formation	11 juin	13 juin	54	3
12-049	SANTE & CONDITIONS W	Autre des lois - arbre des causes	11 juin	13 juin	54	3

CHRONOLOGIE DES FORMATIONS 2012

N° FORMATION	Famille	Libellé	DU	AU	DEPT.	MOIS
12-051	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	11 juin	13 juin	55	3
12-0205	AGIR	Agir sur les conditions de travail - module 2	14 juin	15 juin	54	2
12-0348	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	14 juin	15 juin	54	2
12-0338	MANDAT 2	Animar la section - module 2	18 juin	19 juin	57	2
12-052	COMMUNIQUER	Expression orale	18 juin	20 juin	54	3
12-053	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	18 juin	20 juin	54	3
12-054	JURIDIQUE	Droitsocial du travail	19 juin	21 juin	57	3
12-055	MANDAT 1	Elu au CHSCT - Fonction publique	27 juin	29 juin	57	3
12-006C	MANDAT 1	Renouvellement générational - module 3	27 juin	29 juin	54	3
12-0105	AGIR	Agir pour le développement en section - module 2	06 septembre	07 septembre	57	3
12-0584	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	10 septembre	12 septembre	57	3
12-067	CONNAITRE	Accueil bienvenus	13 septembre	14 septembre	54	2
12-060	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	17 septembre	19 septembre	57	3
12-055	SANTE & CONDITIONS W	Accident du travail-maladies professionnelles	17 septembre	19 septembre	54	3
12-061	ANIMATEUR DE FORMATION	Animateur de formation	17 septembre	20 septembre	55	4
12-062	JURIDIQUE	Jurisprudence sur les discriminations	18 septembre	20 septembre	54	3
12-063A	AGIR	Agir dans la section - module 1	24 septembre	25 septembre	57	2
12-066	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	24 septembre	26 septembre	55	3
12-0644	MANDAT 2	Animar la section - module 1	24 septembre	25 septembre	54	2
12-065	COMMUNIQUER	Expression orale	24 septembre	26 septembre	55	3
12-067A	AGIR	Agir contre les discriminations au travail mod.1	01 octobre	03 octobre	54	3
12-068A	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 1	03 octobre	05 octobre	55	3
12-070	SECURISATION	Formation économique de l'elu au CE	08 octobre	12 octobre	57	3
12-069	COMMUNIQUER	Expression écrite	08 octobre	10 octobre	55	3
12-071	MANDAT 1	Rôle de l'elu au CE	08 octobre	10 octobre	55	3
12-072	SANTE & CONDITIONS W	Négocier un accord sur le handicap	10 octobre	12 octobre	54	3
12-073	MANDAT 2	Règles et techniques de la négociation dans le public	15 octobre	16 octobre	57	2
12-074	SANTE & CONDITIONS W	Le travailleur handicapé dans l'entreprise	16 octobre	17 octobre	55	3
12-076	MANDAT 2	Gagner les élections	17 octobre	19 octobre	54	3
12-075	SANTE & CONDITIONS W	Document unique	17 octobre	19 octobre	55	3
12-077	SECURISATION	Restructuration PSE	22 octobre	24 octobre	55	3
12-027B	AGIR	Agir pour le développement en section-module 2	22 octobre	23 octobre	54	2
12-079	JURIDIQUE	Jurisprudence nouvelles technologies de l'information	24 octobre	26 octobre	57	3
12-078	MANDAT 1	Elu au CHSCT Fonction publique	24 octobre	26 octobre	54	3
12-055B	MANDAT 1	Elu au CHSCT Module 2	12 novembre	13 novembre	57	2
12-089	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	12 novembre	14 novembre	55	3
12-081	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque de harcèlement dans le privé	14 novembre	16 novembre	57	3
12-084	MANDAT 2	Rôle du trésorier	14 novembre	16 novembre	54	3
12-083	MANDAT 1	Rôle du délégué syndical	19 novembre	21 novembre	57	3
12-084B	MANDAT 2	Animar la section - module 2	19 novembre	20 novembre	54	2
12-082	CONNAITRE	Accueil bienvenus	19 novembre	20 novembre	55	2
12-085	MANDAT 1	Rôle de l'elu au CE	26 novembre	28 novembre	57	3
12-086	COMMUNIQUER	Nouveau médias - utilisation syndicale	26 novembre	30 novembre	54	3
12-083B	AGIR	Agir dans la section - module 2	03 décembre	04 décembre	57	2
12-087	SANTE & CONDITIONS W	Prévenir le risque harcèlement dans le public	03 décembre	05 décembre	55	3
12-087B	AGIR	Agir contre les discriminations au travail - module 2	03 décembre	04 décembre	54	2
12-088	MANDAT 2	Code du travail et action syndicale	06 décembre	07 décembre	54	2
12-088B	MANDAT 1	Elu au CHSCT - module 2	06 décembre	07 décembre	55	2
12-089	SANTE & CONDITIONS W	Risques psychosociaux	10 décembre	12 décembre	57	3
12-090	MANDAT 1	Rôle du délégué du personnel	12 décembre	14 décembre	54	3
12-091	MANDAT 2	Bilan social - secteur privé	17 décembre	18 décembre	57	2